Cantal'ympique

LETTRE DE LIAISON N°31
DECEMBRE 2020

EDITORIAL

A ce jour, le sport associatif amateur est encore à l'arrêt même s'il y a quelques lueurs d'espoir pour une reprise progressive des mineurs puis des adultes.
Mais les protocoles sanitaires extrêmement contraignants quelles que soient les disciplines permettent difficilement la continuité d'activités même aménagées dans bien des clubs.
Loin de nous l'idée de ne pas tenir compte de la nécessité vitale d'éviter la propagation du virus mais ne pourrions-nous pas essayer d'adapter les décisions nationales, même à la marge, et ainsi dessiner en concertation avec les services de l'état et les collectivités locales un cadre départemental adapté mais toujours sécurisé afin de redonner force et confiance au mouvement sportif associatif cantalien, souhaitant nous tout de même de joyeuses fêtes et un bonne année 2021.
Robert LAGARDE

COMMUNIQUE

2020 étant une année élective, la COVID-19 et le confinement n'ont pas facilité les réunions et les assemblées générales.
Le CDOS, suite à l'arrêté ministériel du 28 novembre, pour vos **AG électives de comités ou de clubs**, peut vous autoriser à **compter du 15 décembre**, au titre d'association sportive adhérente, à vous réunir dans les salles de la Maison des Sports, bien entendu en respectant toutes les règles sanitaires indispensables.
Renseignement par mail au secrétariat du CDOS ou téléphone : 06 81 67 00 26 (Robert LAGARDE)

La 7ème édition d'AURILLAC POUR ELLES qui s'est déroulée le 4 octobre 2020 dans des conditions exceptionnelles (mesures sanitaires strictes et météo capricieuse) a permis tout de même de récolter des dons pour **un montant de 11 491€.**
Merci à toutes les participantes, les bénévoles et les partenaires.

Cette somme a été reversée au Comité Départemental de la Ligue contre le cancer lors d'une visioconférence.

PARTENAIRE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

COORDONNÉES

CDOS DU CANTAL

Maison Départ. des Sports
130 av. du Général Leclerc
15000 AURILLAC

04.71.64.46.52

cdos.cantal@wanadoo.fr

cdos-cantal.fr

ASSEMBLEES GENERALES DU CDOS

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du CDOS 2019

prévues au mois de mars ont été reportées le 7 septembre 2020.

28 comités et clubs sans comité ont participé aux travaux de ces assemblées.
Les nouveaux statuts du CDOS ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, suivie de l'Assemblée Générale ordinaire détaillant les activités conduites en 2019 malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'Assemblée Générale ordinaire et élective

se tiendra le **samedi 27 février 2021** à partir de 15h45 dans les locaux de la Maison des Sports.

Suite aux AG des Comités Départementaux, le CDOS peut renouveler son Bureau Exécutif ainsi que le Conseil d'Administration pour la nouvelle olympiade (2020/2024).
Pour rappel, le CDOS en lien avec le CROS AURA est engagé à assurer la mise en place et le suivi du Plan Sport Territoire au niveau départemental selon des directives instaurées par le CNOSF.
Conformément aux nouveaux statuts, et afin d'assurer entre autres les missions établies par le CNOSF, telles que précisées sur la feuille de route :

- Sport et Politiques Publiques
- Education et Citoyenneté
- Sport Santé Bien Etre
- Sport et Professionnalisation

Le CDOS sera constitué d'un bureau exécutif de 13 membres plus 6 membres pour le conseil d'administration.

Pour les candidatures, seules les listes entières sont autorisées. Chaque comité ou club sans comité (à jour de sa cotisation) a donc la possibilité de présenter un (e) candidat (e) en concertation avec la tête de liste.

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat du CDOS : 04 71 64 46 52

SPORT ET HANDICAP

Session de sensibilisation

La commission « sport et handicap » du CDOS a organisé deux sessions de sensibilisation sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs.
Deux soirées décentralisées animées par des intervenants du CDSA, DAHLIR, DDCSPP, Programme Handicap et Société et le CDOS se sont déroulées à Saint-Flour et Aurillac.

28 personnes issues de **11 clubs sportifs** ont assisté aux différents ateliers portant sur la définition des types de handicap, le cadre général d'actions possibles au sein des clubs et la rencontre des associations liées au handicap.

Un temps d'échanges entre les clubs et les associations présentes (As Voir Ensemble 15, Surdi 15, APF France handicap, IME, FAM, SAPSA, ADAPEI) a clôturé ces soirées.

Un deuxième temps de pratique est prévu sur une journée au mois d'avril 2021.

LE CDOS PARTENAIRE DU DAPAP 15

Formation Sport Bien Etre

La **session** portée par le **DAPAP 15** (Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique) programmée fin 2020 est reportée en 2021 en raison de la situation sanitaire actuelle.
Cette formation est complémentaire aux formations fédérales et s'adresse en priorité aux bénévoles des clubs sportifs du Cantal, elle donne des prérogatives d'encadrement sport bien être et permet d'être référencer sur le site annuaire régional sport santé bien être.

Comités ou clubs validés en 2019 :

- ***Validation sport santé :***
  - Comité Départemental de Gymnastique Volontaire.
- ***Validation sport bien être :***
  - ATCB (sport de traineau) / BAAG (basket) / Chemin en châtaigneraie Vitrac (Randonnée Pédestre) /COA Arpajon (Tennis de Table) / Cyclos du Vélo Montagnard / Faubourg Gym / Golf de Vézac/Aurillac / Jeanne d'Arc (gymnastique) / Section Rando de l'Amicale Laïque de Vic sur Cère / Savate Club St Flour (boxe).

INFOS….

TOUS LICENCIES. POURQUOI ?

Aujourd'hui, face à des saisons sportives tronquées on assiste à deux phénomènes :

- Recul de l'adhésion dans nos clubs (de 10 à 30%)
- Demandes de remboursement partielles ou totales de cette même adhésion.

Nous devons rappeler que l'adhésion ou cotisation à votre club vous fait membre de votre association.
Vous êtes les garants de sa pérennité et de son activité associative.

Derrière cette adhésion il y a d'abord le règlement d'une licence assurance (affiliation) qui vous garantit une pratique en compétition ou de loisir sécurisée et encadrée en conformité avec les règlements d'une fédération nationale reconnue.

Il y a ensuite une cotisation individuelle décidée en Assemblée Générale de l'association qui permet d'assurer le fonctionnement du club et de répondre financièrement aux charges incompressibles qui apparaissent dans le budget annuel.

La perte importante de ces produits pourra générer à plus ou moins terme des difficultés de gestion.

Nous invitons donc les dirigeants, les parents d'enfants licenciés, les adultes adhérents de nos clubs à un dialogue constructif avant toute décision hâtive afin de prendre réellement en compte la situation financière du club ainsi que les difficultés éventuelles des familles.

Un petit effort de chacun, bénéfique pour tous…..

Robert LAGARDE
Président du CDOS CANTAL

SERVICES DU CDOS CANTAL

REALISATION DES BULLETINS DE PAIE ET DSN

Le CDOS est reconnu **tiers de confiance par l'URSSAF**. Destiné aux associations de moins de 10 salariés, ce service vous propose de réaliser vos **bulletins de paie** et d'effectuer vos **déclarations sociales nominatives** auprès des organismes sociaux.

REALISATION SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le CDOS peut vous apporter **son aide dans la réalisation de vos supports de communication** : affiches, flyers, invitations….***à moindre coût.***
Prix forfaitaire **20€** (pour trois essais par maquette).

MEDAILLES JEUNESSE, SPORT ET ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Les dossiers de candidature à une médaille de bronze, argent ou or doivent parvenir à la DDCSPP du Cantal : 1, rue de l'Olmet - 15007 AURILLAC CEDEX.

Le dossier est à télécharger sur le site du CDOS (rubrique documents)

Bulletin réalisé et édité par le CDOS Cantal, diffusé gratuitement aux partenaires du Mouvement Sportif Départemental.
Directeur de publication : Robert LAGARDE - ***Comité de rédaction :*** Josiane POUGET- Elodie LAFARGE